

ACTI-BROM 1338

AMÉLIORANT DU CHLORE ET AGENT BIODISPERSANT
SOLUTION
COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

INGREDIENT ACTIF: Bromure de Sodium42,80%

N° D'HOMOLOGATION: 21678 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: L

Nalco Canada ULC
1055 Truman St. C.P. 5002
Burlington, Ontario
L7R 3Y9
TEL: (905) 633-1000

TÉLÉPHONER EN CAS D'URGENCE
CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)
CANUTEC: 1-613-996-6666 (24 HEURES)

MODE D'EMPLOI: ACTI-BROM 1338 est une solution constituée d'un sel de brome inorganique et d'un agent biodispersant. Tel qu'il est à l'enfûtage, ce produit n'est pas un microbicide. ACTI-BROM 1338 est formulé de sorte à provoquer une réaction avec l'acide hypochloreux (HOCl) provenant de l'addition de chlore pour former l'acide hypobromeux qui exerce une action microbicide. Le produit de la réaction exerce une action microbicide supérieure à celle du chlore à lui seul et ce, à des dosages beaucoup moins élevés.

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

Pour les eaux de refroidissement recyclées et à passage unique, consulter le représentant Nalco qui peut vous aider dans le choix d'un point d'injection convenable.

DOSAGE: La quantité à ajouter sera proportionnelle au taux d'injection du chlore. Pour obtenir les meilleurs résultats, injecter:

0,85 kg ACTI-BROM 1338/1 kg de chlore gazeux
Ou 0,82kg ACTI-BROM 1338/10 kg d'hypochlorite de sodium à 12%.

Dans le cas de l'industrie des pâtes et papiers:

Pour le traitement des eaux brutes et de procédé dans les usines de pâte et de papier, la quantité d'Acti-Brom à utiliser sera proportionnelle au dosage de chlore. Acti-Brom 1338 est utilisable dans l'industrie des pâtes et papiers là où le papier peut être au contact de produits alimentaires, le dosage maximal ne devant pas dépasser 250 ppm dans la pâte de bois et 5 ppm dans l'eau de procédé.

Acti-Brom 1338 est habituellement utilisé dans le rapport de 3 à 20 grammes par 10 grammes de chlore. Utiliser les critères normaux pour déterminer le dosage du chlore. Le point d'injection à choisir est l'entrée de l'eau brute juste avant l'installation de filtration ou l'économiseur (soit, de sorte que la quantité de chlore ou d'hypochlorite utilisée laisse un excédent en chlore libre inférieur à 0,1 ppm au point juste avant l'entrée de l'eau traitée dans la machine à papier). Il est préférable d'utiliser une pompe volumétrique à débit mesuré comme mode d'injection. L'alimentation doit se faire en continu. Le dosage d'Acti-Brom 1338 repose largement sur la demande en chlore d'un système particulier. Le taux d'application maximum est de 15 mg/L dans le cas de l'eau de refroidissement et 22 mg/L pour l'industrie des pâtes et papiers.

Pour la lutte contre la moule zébrée: Pour la lutte contre la moule zébrée, introduire en continu durant les périodes critiques de reproduction, soit un intervalle de 2 à 3 semaines (ou jusqu'à ce que les larves aient disparu du système). Il sera typiquement nécessaire de faire l'application du produit au(x) point(s) d'admission d'eau des usines industrielles ou municipales et des centrales électriques au printemps, en plein été et en automne.

DOSAGE: La quantité à ajouter sera proportionnelle au taux d'injection du chlore. Pour obtenir les meilleurs résultats utiliser:

0,85 kg d'Acti-Brom 1338/1 kg de chlore gazeux
ou 0,82 kg d'Acti-Brom 1338/10 kg d'hypochlorite de sodium à 12%. Le dosage maximal d'Acti-Brom 1338 en tant que produit peut varier entre 10 et 15 mg/L.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit étant une solution légèrement alcaline, il faut agir avec prudence lors des manipulations. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène, éviter le contact avec les yeux ainsi que le contact prolongé avec la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après les manipulations. Porter l'équipement de protection approprié. En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer les parties atteintes à l'eau courante. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer la buse. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des réservoirs Porta-Feed. Pour tout autre contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du contenant avant son élimination. 3. Rendre le contenant vide impropre à tout usage additionnel. 4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

POUR USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS OU AUTRES USAGES INDUSTRIELS.

TDG Appellation Réglementaire: PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

No du lot:

12/18